

Office des affaires communales
et de l'aménagement du territoire
du canton de Berne
Service de l'aménagement cantonal
Nydegasse 11/13
3011 BERNE

kpl.agr@jgk.be.ch

La Neuveville, le 25 novembre 2010

Plan directeur cantonal – Procédures de consultation et de participation publique concernant les adaptations apportées au plan directeur en 2010

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 24 novembre 2010, les adaptations que vous entendez apporter au plan directeur cantonal. Une grande partie de ces adaptations sont liées à l'actualisation ou à l'ajout de dispositions introduites dans la législation cantonale ces quatre dernières années et ne seront de ce fait pas commentées par le CJB. Nous souhaitons toutefois vous faire part d'une réflexion générale et de remarques de détail.

De manière générale, nous insistons sur la nécessité que le plan directeur ne constitue pas un obstacle au développement des régions. Nous comprenons le besoin de fixer des lignes directrices ayant un certain pouvoir contraignant, mais des exceptions aux principes généraux doivent rester possibles là où une application trop stricte signifierait un recul, comme par exemple la délocalisation d'une entreprise qui cherche à s'étendre.

Le plan directeur bernois prend en compte des critères d'urbanisation qui correspondent aux défis des régions de plaine ou de montagne, ce que le Jura bernois n'est pas. Par son industrie, presque chaque village du Jura bernois accueille au moins une entreprise exportatrice, même des villages de petite taille. Par son urbanisation, le Jura bernois n'a pas de centre urbain, mais constitue un réseau de centres régionaux et de communes de 1000 à 3000 habitants qui, pris ensemble, offrent un panel de prestations comparables aux régions urbaines, notamment sur le plan des infrastructures.

Il est désormais incontesté que l'urbanisation et les transports sont liés. Cela signifie que le maintien et le développement de prestations de qualité dans les transports doit être prioritaire, au risque de bloquer tout développement. De même, nous rejetons une logique qui consisterait à freiner l'urbanisation sous prétexte d'une desserte insuffisante tout en refusant d'améliorer la desserte en avançant que l'urbanisation ne le justifie pas.

Nous ajoutons que dans le Jura bernois, le fait de planifier les zones industrielles en fonction de la seule desserte par les transports publics serait un non-sens, car certaines zones bien desservies par la route sont attrayantes, bien qu'elles soient mal placées pour être desservies efficacement par le rail.

En ce qui concerne les points particuliers, nos commentaires sont les suivants :

1. Le CJB salue l'établissement de nouvelles fiches sur les éoliennes (fiche C_21) et sur les pâturages boisés (fiche E_11, secteurs d'économie mixte)
2. Nous proposons que la fiche C_18 relative aux installations de production d'électricité d'importance cantonale intègre le site de Mont-Soleil/Mont-Crosin. Bien que la production en kw/h ne soit pas comparable à celle des autres sites d'importance cantonale, il s'agit du plus grand parc éolien de Suisse et d'un site-modèle pour le développement des énergies renouvelables.
3. Nous considérons que les communes de Saint-Imier et Tramelan devraient toutes deux être considérées comme des centres régionaux de niveau 3, de manière indépendante et plus en tant que « centre interchangeable », une notion qui n'a pas vraiment de sens.
4. Nous appuyons les propositions de la CRTU d'élargir les centres de niveau 3 à leurs communes attenantes.
5. Nous appuyons la proposition de la CRTU de reconnaître en tant que centres de niveaux 3 ou 4 des entités intercommunales, en raison de l'urbanisation spécifique du Jura bernois (pas de grands centres mais, dans le fond des vallées, des communes de taille comparable accueillant une industrie de pointe et offrant entre elles des infrastructures importantes).

En vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Willy SUNIER

Fabian GREUB